

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

# 33° RALLYE REGIONAL DES NOIX

« Rambert MEUNIER »

25 – 26 septembre 2010

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2010



Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne  
Challenge A.S.A. ONDAINE



## REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX

BP 135 42704 FIRMINY Cedex

Tel / Fax : 04 77 56 96 95

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)

# 33 ° RALLYE REGIONAL DES NOIX

## « Rambert MEUNIER »



25 – 26 SEPTEMBRE 2010

### REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard et les conditions d'organisation communes des Rallyes (France Auto Réglementation Sportive et Technique 2010).

### PROGRAMME – HORAIRES

- |   |  |
|---|--|
| - Parution du Règlement :                     | Jeudi 12 août 2010   |
| - <b>Ouverture des Engagements :</b>          | <b>Jeudi 12 août 2010</b>  |
| - <b>Clôture des Engagements :</b>            | <b>Lundi 13 septembre 2010</b>   |
| - Vérification des Documents et des Voitures: | Vendredi : 24 septembre 2010 de 18 h 00 à 22 h 00<br>Samedi : 25 septembre 2010 de 7h00 à 7 h 45                                   |
| - 1° Réunion du Collège des Commissaires :    | Samedi : 25 septembre 2010 à 8 h 00-P.C. du Rallye   |
| - Publication des Equipages Admis au Départ   | Samedi : 25 septembre 2010 à 8 h 45  |
| - Départ du Rallye :                          | Samedi : 25 septembre 2010 à 10 h 00   |
| - Arrivée du Rallye :                         | Samedi : 25 septembre 2010 (à partir de 20 h 14)   |
| - Vérifications Finales :                     | Samedi : 25 septembre 2010 à Firminy   |
| - Publication des Résultats du Rallye :       | Samedi : 25 septembre 2010 ( 30 minutes après l'entrée en<br>Parc fermé du dernier concurrent au PC du Rallye et Place du Breuil ) |
| - Remise des Prix :                           | Dimanche 26 septembre 2010 à 10 h 30   |

### COMITE D'ORGANISATION

Président :	Pascal PERONNET
Présidente Déléguée	Maryse CHAPELON
Secrétaire :	Régis VINCENT
Trésorière :	Sandrine JULLIEN
Membres :	Fabienne BEYSSON Marcel CHAPELON Jean-Marc CHALET Bruno FAURE Eric ANGELONI Janique VEYRAC Yves BEYSSON Frédéric BLONDIAUX Jean Pierre MOURIER Christophe CHAPIGNAC

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ondaine, l'Association Rallye des Noix organisent les **25 et 26 septembre 2010** avec le concours de la **Municipalité de FIRMINY et du CHAMBON FEUGEROLLES** et des **localités traversées** le :

### 33° RALLYE REGIONAL DES NOIX.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° R248 en date du 05 /05 / 2010, par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le N° 22/R/CC en date du 16/ 04 /2010

## COMITE D'ORGANISATION

Secrétariat du Rallye : **ASA ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX**

**B.P. 135 - 42704 FIRMINY Cedex**

**Tél / Fax: 04 77 56 96 95 - Internet : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

**Courriel : [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)**

### 1.1. Officiels :

<u>Organisateur technique</u> : ASA ONDAINE	Pascal PERONNET	Lic.	12797
<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>			
- Président	Armand AGOSTINHO	Lic.	12775
	Christian CHALINDAR	Lic.	3594
	Maryse CHALET	Lic.	24304
- Directeur de Course	Thierry DUPECHER	Lic.	3564
- Adjoint à la Direction de Course	Pierre DOUZET	Lic.	5255
	Daniel BERTHON	Lic.	1621
	Louis René VERLINE	Lic.	21427
- Responsable des classements	Richard LOPEZ	Lic.	2568
- Directeurs de Course délégués aux E.S.	Patrick ASSENAT	Lic.	21221
	Jacques PRADIER	Lic.	145374
	Maurice BESSE	Lic.	2926
- Voiture Tricolore	Pascal PERONNET	Lic.	12797
- DC voiture tricolore	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic.	22005
- Voiture Sécurité	Jean Claude CHAPUIS	Lic.	8497
- Responsable Matériel	Marcel CHAPELON	Lic.	42069
	Frederic BLONDIAUX	Lic.	12812
	Jean Pierre MOURIER	Lic.	8578
- Médecin Chef	Docteur RIGAUDIERE	Lic.	56475
- Commissaire Technique Responsable	Jean Claude DESNOUX	Lic.	11176
- Commissaires techniques	Jean Claude CARRE	Lic.	13049
	André BOIVIN	Lic.	3572
	Gérald MILAMANT	Lic.	29575
	Gérard JOUVHOMME	Lic.	51582
- Responsable Presse	Bruno FAURE	Lic.	177510
	Jean Marc CHALET	Lic.	26774
- Chargés des Relations avec les Concurrents	Georges BEAL	Lic.	2910
	Bernard ALLEMAND	Lic.	16380
- Responsables Commissaires	Yves BEYSSON	Lic.	27700
- Responsable Sécurité Radio	Fabienne BEYSSON	Lic.	128344
- Secrétariat de l'Epreuve	Corinne BONNET	Lic.	172802
	Fabienne BEYSSON	Lic.	128344
	Sandrine JULLIEN	Lic.	174179
	Janique VEYRAC	Lic.	187649
-Informatique	DATA SCRATCH		<a href="http://www.datascratch.com">www.datascratch.com</a>

### Tableau officiel d'affichage :

FIRMINY : P.C. du Rallye (Maison pour Tous , Place de l'Abattoir)

et Bar de la Mairie, Place du Breuil

du : 25/09/10 à 9h.00 au 26/09/10 à 1h.00

## 1.2. Eligibilité

Le Rallye Régional des Noix compte pour **La Coupe de France des Rallyes 2010 - Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne - Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**

## 1.3. Vérifications

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu à :

**Vérifications Administratives**  
**MAISON POUR TOUS 2bis place de l'abattoir**  
**42700 FIRMINY**

**Vérifications Techniques**  
**Garage LAURENT 56 rue de l'abattoir**  
**42700 FIRMINY**

**Exclusivement sur le site internet de l'asa : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées au :

**Garage POSTAL - GRAND UNIEUX**  
**Taux Horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € TTC**

## ARTICLE 2. ASSURANCES :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES :

### 3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 33<sup>e</sup> Rallye Régional des Noix, doit adresser **OBLIGATOIREMENT par COURRIER** au secrétariat du Rallye (le cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, **dûment complétée avant le Lundi 13 septembre 2010 minuit, à l'adresse suivante :**

**ASA ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX**  
**B.P. 135 - 42704 FIRMINY Cedex**

**Tout engagement reçu avant le 13 aout 2010 ou par tout autre moyen que la poste sera immédiatement refusé**

**Tél/fax : 04 77 56 96 95**  
**[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**  
**Courriel : [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)**

**Le nombre d'engagés est fixé à 150 maximum.**

#### 3.1.1. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### 3.1.12. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **240 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **480 €**

**Il sera accordé une remise aux équipages 100% ASA ONDAINE : 220 €**

**Aucun engagement ne sera pris par téléphone, ni après la date de clôture.**

### **3.1.13. Demande d'engagement :**

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.**

#### **Remboursement des droits d'engagement**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

**3.2. Equipages :** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**3.3. Ordre de départ :** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**A7K, A8, R3, GT10 , N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, A5, F213, N2, F212, R1, N1, F211**

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. Voitures Autorisées :**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Régionaux.

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du groupe A (y compris FRC, Super 2000, Kit Car, Super 1600), les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N et aux prescriptions F.F.S.A pour les voitures des groupes F2000 (incluse les F2000 Spéciales), FRC, FA, FN, GT de Série 2 roues motrices et le groupe Z.

- Les voitures de la classe A7S, type S 2000 sont admises mais ne marquent pas de point.
- Les voitures du groupe Z sont admises mais ne marquent pas de point.

### **4.2. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### **4.3. Limitation de changement de pièces :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### **4.4. Assistance :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### **Un SEUL véhicule d'assistance autorisé sur le parc d'Assistance par Equipage**

**Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :**

- **de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans .**
- **de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche ( 3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture .**
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.**

**La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €**

## **ARTICLE 5. PUBLICITE :**

**La publicité collective obligatoire et la publicité facultative :**

Seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. Description

Le Rallye Régional des Noix représente un parcours de 213,90 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 8 Epreuves Spéciales d'une longueur de 35,30 km.

Les Epreuves Spéciales sont :

E.S. 1 – 4	3,40 km x 2 = 6,80 km
E.S. 2 – 5 – 7	5,50 km x 3 = 16,50 km
E.S. 3 – 6 – 8	4,00 km x 3 = 12,00 km
Total	<hr/> 35,30 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire – road book ».

### 6.2. Reconnaissances :

**Les reconnaissances seront limitées à 2 jours** les 18 & 19/09/10 avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages. **Les feuilles de reconnaissances seront à remettre aux vérifications administratives.** Les heures des reconnaissances seront les suivantes :

**samedi 18/09 de 8h à 21h – ES1 – ES2 - ES3**  
**dimanche 19/09 ES1 & ES2 de 9 h à 19h**

**Interdiction préfectorale de reconnaître ES3 le dimanche, des contrôles seront effectués, les sanctions seront appliquées aux contrevenants suivant réglementation FFSA**

**Reconnaissances interdites le vendredi 24/09 et le samedi 25/09. (Mise en place de la sécurité .Application de la réglementation aux contrevenants ) Voir Document CONSIGNES RECOS RALLYE sur le site**

### 6.3. Carnet de Contrôle :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 6.4. Circulation :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. Départ :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 7.2. Dispositions Générales relatives aux contrôles :

**Les signes distinctifs des commissaires sont :**

Commissaires de route : chasuble **orange**  
Chefs de Poste : chasuble **orange**  
Relations Concurrents : blouson **blanc**

### **7.3. Contrôles de Passage (CP) – Contrôles Horaires (CH) – Mise Hors Course.**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### **7.4. Contrôles de Regroupement :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### **7.5. Epreuves Spéciales (E.S.):**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

### **7.6. Parc Fermé :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## **ARTICLE 8. RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## **ARTICLE 10. PRIX - COUPES**

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

<b><u>Classement Scratch</u></b>	1°	300 € + Coupe
	2°	200 € + Coupe
	3°	150 € + Coupe
<b><u>Classement Groupes</u></b>	1°	100 € + Coupe (si + de 3 partants)
<b><u>Classement Classes</u></b>	1°	240 € + Coupe
	2°	100 € + Coupe (si + de 5 partants)
	3°	70 € + Coupe (si + de 10 partants)
	4°	50 € + Coupe (si + de 15 partants)
	5°	une coupe
<b><u>Classement Féminin</u></b>	1°	150 € + Coupe

Seul le **vainqueur** du Groupe **Z** sera récompensé au titre de 1° de Groupe puisqu'il n'y a pas de classe

### **SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES**

Des coupes seront offertes à plusieurs commissaires par tirage au sort.

**Les prix et coupes non récupérés le Dimanche 26 septembre 2010 lors de la remise, resteront acquis à l'organisateur.**

**La remise des prix se déroulera le dimanche 26 septembre 2010 à 10 h 30 :**

**BOURSE DU TRAVAIL  
PLACE DU MARCHÉ  
42700 FIRMINY**

Pour la remise des prix une tenue correcte est de rigueur, d'avance le Comité d'Organisation vous en remercie.